

BIARRITZ

Le Maire

Lettre d'information du 6 avril 2020

Chères Biarrottes, Chers Biarrots,

Au nom du Conseil Municipal, je souhaitais m'adresser à vous afin de vous rendre compte de la mobilisation totale de la Ville pour la lutte contre la propagation du COVID-19. Depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent, la Ville a su s'adapter pour accompagner les mesures nationales tout en veillant au mieux à ses administrés.

Avant de vous décrire l'ensemble des mesures que la Ville a prises et gère au quotidien, je tenais, avec le Conseil Municipal, à remercier les agents de la Ville qui œuvrent au quotidien non seulement pour assurer la continuité du service public mais aussi pour faire appliquer les nouvelles mesures, aux agents du CCAS dont le rôle est primordial en temps de crise auprès des plus vulnérables, aux forces de l'ordre qui sont présentes pour veiller au maintien des règles, et bien sûr à tout le personnel soignant, social et médico social, qu'il soit du milieu hospitalier, dans les cabinets libéraux, dans les EHPAD. Ils sont en première ligne, leur travail est vital et remarquable.

Ainsi, conformément aux mesures annoncées par le Président de la République et le Gouvernement afin de lutter contre la propagation du COVID-19, et compte-tenu également de l'arrêté préfectoral du 20 mars 2020 portant interdiction de déplacement dans certains lieux du département, voici les mesures que nous avons prises à Biarritz, dans l'intérêt général pour limiter la propagation du virus.

■ Il a été décidé de compléter le dispositif national ou préfectoral par arrêté municipal

- Tous les parcs, les jardins, les aires de jeux, les installations sportives, les établissements de plein air sont fermés.

Je rappelle également que l'ensemble des bâtiments municipaux est fermé au public ainsi que toutes les écoles.

- Sauf circonstances particulières (attente du bus, des services médicaux ou raison de santé), la station assise d'une durée de plus de deux minutes sur un banc ou sur un espace assimilable est désormais interdite.

Les plages étant interdites d'accès, la pratique du surf et autres activités nautiques a par conséquent également été interdite.

Prendre l'air, pratiquer une activité sportive ou promener son animal de compagnie sont toujours possibles mais moins d'1h et à moins d'1km de chez soi .et sans se rapprocher les uns des autres. Je tiens d'ailleurs à préciser qu'il faut éviter les sites touristiques, propres à naturellement concentrer les usagers surtout par beau temps.

La Police Municipale est présente au côté de la Police Nationale pour veiller à la bonne application des règles, son accueil général sera reporté sur le téléphone de la patrouille et sur rendez-vous.

■ Concernant le fonctionnement des services de la mairie

- Les portes de l'Hôtel de Ville sont fermées au public sauf sur rendez-vous ou urgence (une personne est dans le hall pour ouvrir le sas uniquement pour les rendez-vous).

L'accueil téléphonique (05 59 41 59 41) est maintenu de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h de lundi à vendredi pour gérer toute urgence.

Le service de l'état civil est présent pour assurer les missions essentielles.

Tous les services sont mobilisables et nous avons organisé pour la très grande majorité des cadres le télétravail avec des accès sur les serveurs et solutions métiers de la mairie afin de répondre aux demandes urgentes des usagers.

- La Maison du Logement est fermée (l'accueil téléphonique et le suivi des dossiers sont cependant assurés)

- Un service d'astreinte est en place pour les bâtiments et les espaces publics pour toute intervention rapide.

■ Concernant la gestion de l'espace public

- Le nettoyage quotidien des plages a été suspendu

- La fréquence d'entretien de la Ville a été fortement réduite (moins de fréquentation génère moins de dégradation) tout en maintenant des tournées et des équipes de veille, de contrôle et de mesures correctives.

- Les WC publics non automatiques resteront fermés car nous n'avons pas les moyens de garantir une désinfection totale et permanente.

■ Concernant les marchés alimentaires

Après avoir sollicité le Sous-Préfet des Pyrénées-Atlantiques suite au décret 2020-293 du 23 mars 2020, nous avons obtenu une dérogation permettant de maintenir ouvertes les Halles de Biarritz, moyennant l'application de mesures sanitaires strictes.

Une décision prise en conscience par les différentes autorités, s'agissant du dernier poumon de fourniture de produits frais et locaux dans l'hypercentre de Biarritz.

Ainsi, le marché des Halles reste ouvert tous les jours de 7h30 à 14h avec les conditions d'accès suivantes :

- Les clients doivent continuer à rester distants de 1m minimum
- Un seul sens de circulation est instauré dans les halles, avec une marche en avant obligatoire
- Une fréquentation maximale de clients limitée en simultané, qui restera toujours inférieure aux seuils maximaux autorisés pour garantir la sécurité sanitaire de tous
- Une seule entrée par halle côté « entre 2 halles », et de même pour la sortie : par la place Sobradieul uniquement pour la halle centrale, et par le côté « Carrefour City » pour la halle aux poissons
- Il a été proposé aux commerçants alimentaires exerçant habituellement entre les 2 halles et sur la placette Gambetta de se relocaliser dans la mezzanine de la halle aux poissons.

Nous invitons évidemment tous les usagers à faire preuve de civisme dans l'intérêt de tous, en venant faire leurs courses seuls, maximum deux fois par semaine, de les faire rapidement, de ne pas toucher les produits, et de payer de préférence par carte bancaire sans contact.

Les commerçants des Halles ont également mis en place un service de livraison pour les personnes les plus vulnérables, qui ne peuvent se déplacer.

Le marché de producteurs du carreau des Halles reste également ouvert tous les samedis de 7h30 à 13h30

Et pour retrouver d'autres produits locaux une belle initiative sur notre ville est à signaler : le Drive Paysan à la Halle d'Iraty les mardis et samedis de 13h30 à 14h30, où les commandes s'effectuent sur le site internet, le paiement par virement bancaire (ou par chèque à la livraison), et on récupère son panier directement dans le coffre de sa voiture.

■ Le CCAS de Biarritz est évidemment très fortement mobilisé en cette période de confinement

Il met tout en œuvre pour continuer son action et venir en aide aux plus vulnérables en cette période de confinement :

- Les aides à domicile sont toujours mobilisées pour aider les plus dépendants dans leur vie quotidienne (courses, aide à la personne...),
- Les assistantes sociales appellent régulièrement tous leurs bénéficiaires fragiles afin de s'assurer qu'ils ne manquent de rien,
- Les agents du CCAS aidés par les bénévoles prennent le relais pour les courses à l'épicerie sociale,
- L'accueil téléphonique au 05 59 01 61 00 est à disposition de tous ceux qui connaîtraient des difficultés ou auraient des questions. Des interlocuteurs qualifiés sont à leur écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

A l'heure actuelle, ce sont plus de 100 appels par jour qui sont traités par les agents du CCAS.

Il est également important de souligner que l'épicerie sociale reste ouverte pendant le confinement et continue ainsi à venir en aide aux plus vulnérables.

La Ville de Biarritz, conformément aux directives de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques et du Conseil Départemental, a également déclenché son plan d'alerte et d'urgence, comme elle le fait en période de canicule.

Toutes les personnes seules, sans lien familial, sont ainsi invitées à se signaler auprès du CCAS ; pour tout besoin comme l'aide aux courses, pour la pharmacie ou juste pour prendre des nouvelles et maintenir un lien social, le CCAS sera à votre écoute et, si besoin, vous enverra quelqu'un pour vous aider.

Aujourd'hui, ce sont près de 500 personnes qui sont inscrites au registre.

Les personnes en grande précarité sont encore nombreuses dans les rues et les parkings, aussi, avec le Conseil Municipal nous avons souhaité les rassembler dans un lieu adapté, en ouvrant, avec le CCAS et Atherbea, un centre de confinement pour les sans-abris au gymnase Notary, 19 avenue du Jaizquibel.

Géré sur place par des salariés d'Atherbea et des bénévoles, et ouvert 24h/24, il accueille aujourd'hui 23 résidents.

Les sans-abris peuvent se rendre sur place par leurs propres moyens ou avec les maraudes.

Ce centre pallie ainsi la fermeture temporaire de Zuekin pendant la période de confinement.

Un appel est lancé aux bénévoles (qui doivent être âgés de moins de 65 ans) afin de compléter les effectifs des salariés d'Atherbea et des bénévoles de la Table du Soir, pour pouvoir animer ce lieu d'accueil. Des attestations de déplacement dérogatoires pourront être fournies par le CCAS pour autoriser les déplacements.

En cette période si particulière, beaucoup de Biarrots se proposent pour venir en aide aux plus fragiles : le CCAS remercie ces bénévoles et les invite à continuer à se manifester auprès de l'accueil téléphonique ou de la plateforme nationale jeuxaider.gouv.fr. Le CCAS se chargera de coordonner les actions de ces volontaires et les mettre en relation avec les demandeurs, notamment pour l'aide aux courses.

■ Un Centre Médical Avancé de réserve est mis en place à Biarritz

Piloté par le SAMU, en collaboration avec la Ville de Biarritz, un Centre Médical Avancé Covid-19 est mis en place à Biarritz.

Comme les autres CMA, il doit permettre à la fois d'anticiper le pic de la contagion et désengorger ainsi l'hôpital et les cabinets médicaux en cas d'afflux de malades, mais surtout éviter une contamination lors de la consultation de malades présentant des symptômes caractéristiques du Covid-19. Considéré pour l'instant comme « dormant », le Centre Médical Avancé de Biarritz sera mis en « action » seulement après avis du centre 15 et en appui du CMA d'Anglet.

Il est ainsi dévolu à absorber le trop plein d'activité sur le secteur et viendra en aide aux médecins généralistes de Biarritz.

Seuls ces derniers (et ceux d'Anglet si nécessaire), pourront le joindre directement.

Aucun patient n'aura la possibilité de s'y rendre directement.

Le CMA permet une consultation sur rendez-vous dédiée au Covid-19 pour les patients qui ne peuvent pas communiquer techniquement avec leur médecin traitant ou qui doivent avoir un examen clinique en cabinet et non réalisable par visioconférence.

Les médecins de Biarritz pourront par ailleurs, par le biais de la téléconsultation, éviter tous déplacements des patients sur les cabinets médicaux afin de limiter la propagation du virus.

Le centre médical avancé a été préparé dans le strict respect des mesures sanitaires et permettra par des « parcours » bien définis le passage de patients potentiellement positifs sans risque de propagation de virus.

Un service d'ambulances assuré par des membres du Biarritz Sauvetage Côtier et la Protection civile permettra le transport des potentiels malades.

La Ville assurera via des agents volontaires la collecte des médicaments des patients qui seraient détectés positifs et confinés chez eux auprès de leur pharmacie habituelle.

■ Concernant la collecte des déchets, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a mis en place les mesures suivantes

- La déchèterie de Biarritz comme toutes celles du territoire, est fermée.
- Les collectes des emballages recyclables, tels que métaux, cartons, plastiques (sacs jaunes) ne sont plus assurées. Les usagers sont donc invités à garder leurs emballages recyclables un maximum de temps chez eux afin de limiter les dépôts dans les points de tri sélectif qui ne seront plus collectés et de ne pas présenter sur le domaine public les bacs, sacs et caissettes jaunes.
- Les collectes d'ordures ménagères sont réalisées avec des fréquences inchangées pour le moment : c'est-à-dire chaque lundi et jeudi sur la ville de Biarritz hors centre-ville et sur le centre-ville de Biarritz du lundi au dimanche, exception faite de certaines rues des secteurs Milady et Saint-Charles qui voient les collectes décalées au mercredi et au samedi.
- Les colonnes de verre sont collectées.

Un accueil téléphonique est mis en œuvre pour toute question relative à la collecte des déchets au 05 59 57 00 00.

Pour compléter le dispositif de la CAPB, nous avons mis en place un ramassage de cartons pour les professionnels.

■ Le personnel soignant, qui mène une action admirable, mérite toute notre admiration

Pour les soutenir, en lien avec l'inspection académique et les directions des écoles, nous avons décidé, de mettre à disposition le groupe scolaire Paul Bert, pour accueillir les enfants de ces personnels soignants.

Les enfants des personnels prioritaires directement impliqués dans la lutte contre le virus (travailleurs sociaux, aide à la personne, sécurité...) sont également accueillis.

Pour favoriser la solidarité et apporter une écoute et un soutien à ses administrés, je vous rappelle également le **Numéro Vert : 0 801 902 364**, disponible tous les jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Chères Biarrottes, Chers Biarrots, face au danger que représente la situation sanitaire actuelle et la propagation probable de l'épidémie dans les jours prochains, je suis confiant dans votre civisme pour respecter l'ensemble des règles annoncées par le Chef de l'Etat.

Avec le Conseil Municipal, je reviendrai vers vous régulièrement pour vous tenir informés de l'évolution de la situation sur notre commune.

Nous vous enjoignons à respecter les dispositions de confinement et à sortir avec les attestations de dérogation.

Le mot d'ordre « restez chez vous » est la meilleure arme pour nous protéger collectivement de cet ennemi implacable.

Bien sincèrement.

Le Maire et le Conseil Municipal